Ministère résultats de grève

Mosart joue faux

MOdule de Saisie des Absences et des Retenues sur Traitement

Application du ministère notamment pour le relevé statistique des grèves

Extrait présentation de l'application

• Lot 1 : Module « Estimation des absences »

module « Estimations des absences »

 destiné à fournir rapidement les informations nécessaires à une estimation des absences, dans le cadre de la communication faite par le cabinet du ministre.

Le lot 1

Il sera mis en place avec des sondages représentatifs auprès d'établissements et de services, préalablement choisis.

Seuls les établissements et circonscriptions retenus pour l'échantillon pourront accéder à MOSART, et saisiront les chiffres des absents de leur structure.

Liste des personnels affichés par l'application :

- Une fois entré dans l'application, MOSART présente une liste déroulante permettant de sélectionner toutes les structures rattachées à l'établissement (SEGPA par ex.)
- ▶ Pour chaque établissement ou structure, est affichée la liste de tous les personnels (y compris de direction) affectés dans celui-ci, quelle que soit leur situation (maladie, stage de formation, temps partiel, congé ...).

Autrement dit par exemple

Le chef d'établissement comptabilise les collègues grévistes en première heure Hypothèse 12 grévistes pour 24 collègues de service à ce moment précis Le taux de gréviste devrait être de 50% (12/24)

Mais non!

Dans une fraction, le *numérateur* est le nombre au-dessus de la barre de fraction. Le nombre en dessous s'appelle le dénominateur. Le ministère joue sur le dénominateur pour calculer le pourcentage de gréviste

On calcule ce % non pas sur le nombre de collègues de service quand le relevé est fait mais sur tous les collègues (et pas seulement d'ailleurs)

Autrement dit

- Vous êtes de service et en grève vous êtes compté comme gréviste NORMAL
- > Vous êtes en service et pas en grève vous êtes compté comme non gréviste NORMAL

Mais aussi

- Vous avez cours l'après midi, pas le matin vous êtes compté comme non gréviste (pour la statistique), que vous soyez ou non en grève l'après midi
- Vous n'avez pas cours le jour de la grève : vous êtes compté comme non gréviste
- Vous êtes en formation vous êtes compté comme non gréviste
- Vous êtes en congé maladie vous êtes compté comme non gréviste
- Vous êtes en congé maternité vous êtes comptée comme non gréviste
- Vous êtes Tzr rattaché dans un établissement ou de fait vous n'exercez pas (en suppléance ailleurs) vous êtes compté comme non gréviste

Reprise de l'exemple ci-dessus 12 grévistes ; un effectif total pour l'établissement de 50 personnes (incluant les malades,ceux qui travaillent seulement l'après midi, ceux ne travaillent pas ce jour là.....) le % affiché sera de 12/50 =24 %. Beau tour de passe -passe! Précautions supplémentaires

- Tous les pers onnels sont décomptés enseignants et non enseignants, y compris les chefs d'établissement
- Le calcul final est mis en place avec des sondages représentatifs auprès d'établissements et de services, préalablement choisis et sans aucun doute judicieusement choisis.

Conclusion:

- les annonces ministérielles à la presse sur les résultats de grève sont fondées sur une falsification éhontée de la réalité (il est vrai que c'est la règle de base). Une grève à 100% dans un établissement, avec une telle base de calcul, devient pratiquement une grève minoritaire.
- Si le ministère a recours à de tels procédés, pour effacer artificiellement la grève du paysage c'est bien que, contrairement à ce qu'il affiche (et ce que malheureusement trop de collèges croient) la grève le gêne ; à méditer